



Refus d'aide financière à son père

Par **babounette29**, le **08/09/2008** à **11:13**

Bonjour,

Mon père est alcoolique depuis de très longues années.

Après le décès de ma mère, la situation s'aggravant encore plus et lui refusant de se soigner, j'ai quitté la maison. Depuis donc un an je n'ai plus aucun contact avec lui. Je sais qu'il a pas mal de problèmes financiers. Si un jour il n'arrivent plus à rembourser ses emprunts et d'autres dettes, suis-je dans l'obligation de lui verser quelque chose?

Existe t'il un moyen de se prémunir contre ça?

Par **Tisuisse**, le **08/09/2008** à **14:10**

La réponse est OUI mais c'est au juge des affaires familiales qu'il appartiendra de décider qui paie quoi. Pour ce faire, il tiendra compte de bon nombre de critères dont celui de l'alcoolisme.